

# Conseil Municipal du 17 décembre 2024 Extrait du registre des délibérations

D 7-2/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à 19h03, le Conseil Municipal, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

#### Vie associative

Présents:

Subvention Complémentaire Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M HARDY, Mme DURIEUX M. LOGIER, M PARSY, Mme SEGUIN, M ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. GARCIA, M. RICHER, Mme BERTHELOT, Mme DUVAUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN (à partir de 20h18) M. MERCIER, M RENOUF, Mme LAURENT (jusque 20h58), Mme ATTINAULT.

#### Nombre de conseillers

En exercice: 33 Présents: 25 Absent: 1

Excusés-représentés: 7

Votants: 32

#### Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à Mme MASSE M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL Mme RONCHIADIN ayant procuration à M GOVAERT (jusqu'à 20h18)

Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. GARCIA M RENOUF ayant donné procuration à Mme ATTINAULT

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

## <u>Absent sans procuration:</u>

Mme Lydie YAP

Monsieur Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

### Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK:

L'association «Les Voyageurs» a fait une demande de subvention complémentaire d'un montant de 9 000 € dans le cadre de l'organisation du festival « Noël au Théâtre ».

L'association organise la 8<sup>ème</sup> édition de ce festival du 27 au 30 décembre 2024. Ce festival a attiré l'année dernière 1 551 spectateurs pour un taux de remplissage de 100%.

Cette manifestation vise un public familial et propose une variété de propositions artistiques; le tarif unique de 3 € permet à tous les publics d'accéder à ce festival.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 55 235 €.



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Consciente de l'importance et de l'originalité de ce lestival sur le territoire métropolitain, la ville de Saint-André souhaite apporter son soutien à l'organisation de cet évènement.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Attribue une subvention exceptionnelle de 9 000 € à l'association « Les Voyageurs »;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.
- Dit que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

VOF Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Cédric ANDRÉ